



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 40/2016
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 28 Procurations : 05

Reçu en Préfecture le : 16 JUIN 2016
Affiché le : 16 JUIN 2016

Certifié exécutoire

L'An deux mille seize, le 09 juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 02 Juin 2016.

PRÉSENTS : Mmes et MM. MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, MARQUIER, FERTE, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, SUZE, JOUET.

PROCURATIONS

Mme FIEVRE	à	Mme MAUREL
Mme ARNAL	à	M. ZAMBONI
M. RIGAUD	à	M. SANCHEZ
Mme LE GUIRIEC	à	M. BERNES
M. MARTIN	à	Mme SEIB-TAUPIN

EXCUSÉE : Mme GARBIN

SECRETARE : Mme LLOUBERES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - COMITÉ DES FÊTES - Attribution de subvention

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'allouer pour 2016 une subvention d'un montant de 16 562 € au Comité des Fêtes.

Les crédits sont inscrits au compte 6574.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (Mmes et MM. LIAN, GONZALEZ, ANDUZE, BERNES et RIGAUD ne participent pas au vote)

(6 abstentions : MMES et MM. SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, SUZE, JOUET, FERTE et MARTIN) :

- d'allouer pour 2016 une subvention d'un montant de 16 562 € au Comité des Fêtes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 13 juin 2016

Le Maire,

Lysiane MAUREL

